Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212900930-20260702-DELIB202646-DE

COMMUNE DE KERNILIS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux juillet deux mille vingt-six, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Kernilis, dûment convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Sandra ROUDAUT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 (quorum suivant l'article L.2121-17 du CGCT : 8)

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Pouvoir donné à (article L 2121-20, applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT)
ROUDAUT	Sandra	X		
BALCON	Estelle	X		
BERTHOULOUX	Franck	X		
COSSET	Caroline	X		
JESTIN	Laurent	X		
LE VOURC'H	Jean		X	
LE ROUX	Yvonne	X		
CORTES	Christian	X		
ROZEC	Maryvonne	X		
MAHE	David	X		
LOSSEC	Marina	X		
L'HOSTIS	Quentin	X		
LE GOASDUFF	Marion	X		
LEVEN	Anaïs		X	L'HOSTIS Quentin
ROPARS	Jordan		X	JESTIN Laurent

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Quentin
DATE D'AFFICHAGE : 03/07/2026
N° 2026/46

OBJET : RÉGULARISATION DE LA CONVENTION AVEC ENEDIS POUR L'IMPLANTATION D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE SUR UNE PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE ZI 268

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu le Code de l'énergie et notamment ses dispositions relatives aux missions du gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité ;

Considérant qu'une convention a été conclue en 2016 entre le bureau d'aide sociale et ERDF, portant sur la mise à disposition d'un terrain de 15 m2 (intégré à l'unité foncière cadastrée ZI 220) pour l'installation d'un poste de transformation électrique, incluant le gros œuvre et ses accessoires, ces équipements relevant de la concession de distribution publique et devant être entretenus par ENEDIS ;

Considérant que la commune de KERNILIS a vendu une partie de cette parcelle au syndicat des eaux du Bas-Léon. La parcelle cadastrée ZI 220 a été renumérotée ZI 268.

Il convient de régulariser cette situation juridiquement et administrativement la convention de servitude relative à l'implantation d'une installation électrique sur la parcelle ZI 268.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-212900930-20260702-DELIB202646-DE

Les frais d'acte seront à la charge d'ENEDIS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise Madame Le maire à signer l'acte authentique.

Pour extrait certifié exact,

Le Maire

MAIRIE DE KERNILIS
29 (Finistère)

Sandra ROUDAUT.

Le Secrétaire,

Quentin L'HOSTIS.